

la période de service des anciens combattants qui ont dû servir au Royaume-Uni pendant 365 jours au moins lors de la Première Guerre mondiale.

• (1620)

Il est presque trop tard, mais nous avons encore le temps de présenter des excuses et de modifier les exigences concernant la résidence des anciens combattants qui vivent à l'étranger. Comme mes collègues et moi-même l'avons souvent fait remarquer, la *War Veterans Association of Britain* a demandé au gouvernement d'assouplir les règlements, surtout dans le cas des personnes âgées ou invalides qui ont décidé de demeurer en Grande-Bretagne. Les réactions ont été presque nulles et nous avons maintenant l'occasion de répondre à ces requêtes si le gouvernement veut bien faire preuve de sincérité et reconnaître les sacrifices que ces personnes ont faits.

Il est presque trop tard, mais il est encore temps de modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin de fournir des logements convenables à certains de nos anciens combattants qui vivent toujours dans des conditions inférieures à la normale et qui n'ont pas d'autres recours, même si le ministère dit le contraire. Non, monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas nous presser de faire l'éloge d'un gouvernement qui, d'année en année, tâche d'oublier toujours de plus en plus les objectifs de la loi sur les pensions d'abord, celle qui, dans son premier article, fait grand état de la dette du peuple et du gouvernement du Canada envers les anciens combattants, qui se sont sacrifiés pour leur pays et qui en certains cas sont devenus invalides alors qu'ils accomplissaient leur devoir. Aucun de nous ne doit trop s'empresser de louer le ministre des Finances (M. Turner) pour les miettes accordées à nos vieillards et à nos anciens combattants, quand les motifs d'un tel geste sont si manifestement suspects.

Non, monsieur l'Orateur, j'espère qu'aucun de nous ici ne fera preuve de contentement outré ou ne prétendra, d'un air satisfait, que le gouvernement, dans le passé comme actuellement, a fait honneur à ses obligations envers près d'un million de vétérans, qui attendent encore un peu de bien-être après 52 ans ou même 27 ans, parce qu'ils doivent leur invalidité à la guerre. Nous discuterons sans doute d'indexation sur le coût de la vie, de quelque pourcentage qu'il s'agisse, mais nous devrions nous montrer plus sympathiques lorsqu'il s'agit d'être humains. Nous devrions montrer plus de compréhension en voyant comment nous avons failli à la tâche en ne répondant pas aux demandes réitérées, depuis des années, par les associations d'anciens combattants, en faveur des Canadiens qui ont pris part à deux guerres mondiales au cours de leur jeunesse et ont mis leur vie au service de leur pays.

Nous sommes malheureusement entraînés dans des guerres, monsieur l'Orateur, à cause de la faiblesse et de l'inéptie des dirigeants. Nous devrions être fiers alors de pouvoir, avec le gouvernement, et toujours soucieux de nos obligations, traiter des problèmes de nos anciens combattants dans un esprit de camaraderie et sans tenir compte des allégeances politiques. Ce bill aurait pu donner de bien meilleurs résultats si ceux qui l'ont rédigé s'étaient interrogés davantage sur les fins de la loi sur les pensions.

Selon toute apparence, monsieur l'Orateur, pour en arriver à l'adoption du bill il va falloir que nos vétérans attendent encore quelque temps et j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants et le gouvernement vont se rendre compte des nombreuses faiblesses que renferme toujours la loi sur les pensions et y remédier

dans un avenir prochain. Autrement, monsieur l'Orateur, il sera peut-être trop tard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer l'assertion extrêmement au point du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), suivant laquelle ce bill malgré tout le bon qu'il renferme, omet bien des choses qu'il devrait contenir. Il en a fort bien expliqué les faiblesses et j'espère que le gouvernement tiendra compte du fait qu'il faut agir bientôt sur les points soulevés par mon honorable ami, notamment la réévaluation du taux de base des pensions aux termes de la loi sur les pensions, certains problèmes relevant de la loi sur les allocations aux anciens combattants, une plus grande générosité générale à l'égard des prisonniers de guerre, dont l'attribution de l'allocation pour invalidité exceptionnelle, et le reste. Je le répète, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a très bien exposé la situation et j'imagine que je ne suis pas le seul, parmi ceux qui prendront la parole après lui, qui voudra souscrire à ses déclarations.

Deuxièmement, je voudrais souligner cet après-midi que lorsque l'un d'entre nous préconise, comme nous l'avons fait tout à l'heure, des hausses sensibles de la pension de vieillesse, le député de Bruce (M. Whicher) est toujours là pour demander «D'où viendra l'argent?» En l'interrompant, j'ai voulu faire entendre que notre produit national brut dépasse 95 milliards de dollars et que nous pourrions prélever là-dessus tout ce qu'il faut pour nos citoyens âgés. En outre, je pense n'avoir jamais entendu poser cette question au milieu d'un débat sur les affaires des anciens combattants. Nous réclamons que le meilleur sort possible soit fait à nos anciens combattants, et personne ne se lève pour demander d'où viendra l'argent. Je dois avouer avoir entendu plusieurs ministres des Affaires des anciens combattants exprimer le même point de vue, savoir, qu'il faut respecter nos obligations à l'endroit des anciens combattants, des personnes à leur charge et de leurs survivants, et qu'il nous incombe de prendre des mesures pour nous en acquitter.

Après avoir dit ces deux ou trois choses en guise d'introduction, j'aimerais maintenant exposer mes sentiments à ce sujet aussi brièvement que possible. Comme d'autres députés, je suis pressé de voir l'étude de ce bill terminée afin qu'il soit envoyé dans l'autre endroit pour y être adopté et que nos anciens combattants en profitent aussi rapidement que possible.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, la déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) selon laquelle l'ajustement à l'augmentation du coût de la vie prévu dans cette mesure ne doit pas être considéré comme remplaçant une augmentation des barèmes de base, est particulièrement bienvenue. Il a remarqué notre approbation immédiatement après avoir fait cette déclaration. Il l'a confirmée à la fin du débat en deuxième lecture et a également établi nettement qu'il ne parlait pas seulement pour lui-même en tant que ministre qui n'a peut-être plus longtemps à passer parmi nous, mais au nom du gouvernement. C'est peut-être ce qui a partiellement motivé la demande faite par le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, c'est-à-dire que cet engagement soit tenu sans délai, qu'on ne passe pas encore quatre ou cinq ans à étudier cette question, mais que les taux de base soient ajustés à la norme acceptée lors de l'adoption initiale de la loi sur les pensions à la fin de la première guerre mondiale.

J'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) prenne connaissance de cette